

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 3 mai 2023

N°20/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

85 sont présents au moment de l'appel

13 sont absents

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BESUCHET Julien, BOILLAT Sébastien, BUCHER Sylvio, DUC Vincent, GANNA Alexandre, IMHOF ZRIOUI Sandra, JOFFRE Abel, KUBLER-GONVERS Dominique, MOJON Mélanie, PION Christine, SIMON André, TIECHE Marc-Alain, TISSOT Marc.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour ;
- Préavis municipal N° 18/5.23 – Réponse à la motion du groupe de Vert-e-s « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques » ;
- Rapport de commission N° 7/5.23 Rapport - Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s "Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique" ;
- Rapport de commission N° 9/5.23 Demande d'un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumtrack mobile au profit du sport libre et accessible à la population morgienne et aux écoles, subvention non déduite ;
- Rapport de commission N° 12/5.23 Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : demande d'un crédit de CHF 1'480'000.00 TTC pour la mise en œuvre d'une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026 ;
- Rapport de commission N° 19/5.23 Voie verte d'agglomération et réfection du quai Igor-Strawinsky : demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour l'étude du projet d'aménagement de la voie verte d'agglomération sur le territoire morgien ainsi que la modification des infrastructures souterraines et le renforcement des enrochements sur le quai Igor-Strawinsky –Rapport de majorité et de minorité ;
- Rapport de commission N° 20/5.23 Rapport de la commission chargée de la prise en considération de la motion du groupe PSIG « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer »

M. le Président Xavier DURUSSEL a deux modifications à apporter à l'ordre du jour.

Point 11 nouveau : Motion du groupe PSIG intitulée "Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne" - Dépôt et développement.

Point 12 nouveau : Motion Aude Jardin et consorts « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges ». Dépôt et développement.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à la majorité évidente moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 avril 2023

La secrétaire apporte une rectification en page 498, dans l'intervention de Mme Aude Jardin, la version corrigée mentionnera qu'un m³ correspond à 1'000 litres d'eau.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente moins une abstention.

2. Assermentation d'un Conseiller communal

Lors de sa séance du 25 avril 2023, le Bureau a élu M. Robert MIKOLAJEWSKI du groupe des Vert-e-s, en remplacement de Mme Anne Stern-Grin, démissionnaire, conformément à l'article 66 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Monsieur Mikolajewski prête serment selon le protocole en vigueur et rejoint les rangs de son groupe.

3. Nominations au sein du conseil intercommunal de la PRM et de l'ERM

Conseil intercommunal de la PRM

Suite à la démission de Mme Sandra Palmieri, M. Marc Tissot est élu tacitement comme membre et Mme Floriane Wyss comme suppléante.

Conseil intercommunal de l'ERM

Suite à la démission de M. Steven Kubler, M. Alain Troger est élu tacitement comme membre. Cette commission ne comporte plus de membres suppléants.

4. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de point à communiquer ce soir.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux communications orales.

Augmentation du nombre de places parascolaires pour la rentrée d'août 2023

Monsieur le Municipal Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« Consciente de l'importance de proposer des solutions d'accueil pour les familles morgiennes, la Municipalité a décidé d'augmenter de 57 places, soit environ 90 élèves, la capacité d'accueil des structures parascolaires.

En effet, malgré l'ouverture d'une antenne de l'UAPE J. Dubochet au Bluard en été 2022, il y a une centaine d'enfants en liste d'attente pour une place parascolaire à la rentrée scolaire du mois d'août. Dans le détail, 12 places supplémentaires seront créées au Bluard (selon le préavis accepté dernièrement par le Conseil communal) et 12 places à l'UAPE La Gracieuse.

De plus, l'UAPE La Para'l'aile, va déménager provisoirement dans l'ancien restaurant scolaire de Beausobre, ce qui lui permettra d'augmenter sa capacité d'accueil de 9 places.

Pour terminer, une antenne de l'UAPE Le Chalet Sylvana de 24 places ouvrira à la Maison des Scouts. Ainsi, il y aura un total de 285 places d'accueil parascolaire à Morges, ce qui représente une augmentation de 40 % du nombre de places en moins de 2 ans. Cette organisation se veut temporaire et a pour objectif de ne pas attendre encore plusieurs années avant de pouvoir consolider de manière durable l'accueil parascolaire sur l'ensemble du territoire morgien. Le Comité de direction de l'ARASMAC, dont dépend le réseau AJEMA a validé, à l'unanimité, ces créations de places. Néanmoins, le Conseil intercommunal doit encore ratifier cette décision, ce qu'il fera nous l'espérons, lors de sa séance du 22 juin 2023. »

Prévention du littering - Ambassadeurs IGSU

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Avec l'arrivée des beaux jours et de la saison estivale, une action de prévention du littering sera réalisée par les ambassadeur-rices IGSU (communauté d'intérêts pour un monde propre) sur mandat de l'Office de la propreté urbaine afin de sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

Cette démarche qui est reconduite depuis de nombreuses années aura lieu du 17 au 20 mai, du 25 au 27 mai et du 5 au 8 octobre prochains, ceci sur le domaine public dans les périmètres des zones à fortes fréquentations, notamment le long du lac, au centre-ville et dans le quartier de la Gare.

L'approche des ambassadeur·rices qui sont spécialement formé·es pour ce type de mission est basée sur la sensibilisation, la prévention et le dialogue. En outre, ces personnes se déplacent à pied et sont équipées d'une tenue qui permet formellement de les identifier. Ce type de sensibilisation est régulièrement organisé dans diverses autres villes.

En outre, chaque année IGSU organise le Clean-Up day qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2023. Les groupes qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire directement sur le site internet : <https://www.igsu.ch/fr>. Pour la mise à disposition du matériel de récupération et de tri des déchets, ainsi que pour un soutien logistique, il faut s'adresser directement à l'Office de la propreté urbaine.

6. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

7. Préavis de la Municipalité

N° 18/5.23	Réponse à la motion du groupe des Vert·e·s "Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques" – 1 ^{ère} séance de commission : mardi 30 mai 2023 à 18 h 30, Salle des Commissions, Hôtel de Ville. Présidence PSIG
------------	--

Les commissaires sont :

- Rita WYSS
- Emilie BOVET
- Jonathan MULLER
- Marc LAMBRIGGER
- Clémence LANGONE
- Camille ROBERT
- Annabelle AMSLER

8. Rapports de commissions

N° 7/5.23 Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s "Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique"

Mme Patricia DA ROCHA lit les conclusions du rapport de la commission qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Pascal GEMPERLI relève que les citoyens ingèrent 5 grammes de plastique, soit l'équivalent d'une carte bancaire, par semaine, c'est l'un des arguments pour lesquels la réduction des déchets est chère au parti des Vert-e-s. En tant que dépositaire du postulat il souhaite remercier la Municipalité pour tous les efforts qui sont mis en place.

La question N° 3 du postulat le laisse néanmoins sur sa faim, à savoir quels sont les moyens réglementaires conventionnels ou autre de la Ville pour interdire les plastiques à usage unique à travers les contrats de prestation, les contributions financières ou les permis et différentes autorisations attribuées lors des manifestations.

Une des pistes serait de formuler dans tout contrat avec un organisateur de manifestation que la vaisselle jetable est proscrite, au bénéfice de la vaisselle réutilisable. Les événements sans vaisselle jetable sont extrêmement rares à Morges alors qu'un programme est en place, il pense que l'on peut faire mieux. La responsabilité individuelle s'arrête là où le confort individuel débute, cela ne fonctionne pas toujours.

En page 5 du préavis, la Municipalité répond que l'unique manière d'agir au niveau cantonal et communal concerne ce qui est sujet à autorisation de manifestation et les activités réalisées sur le domaine public. En parallèle, les cantons et communes peuvent contraindre les organisateur·rices de manifestations en ajoutant des conditions aux subventions qu'ils et elles accordent ou aux conventions signées, notamment en imposant l'utilisation de vaisselle réutilisable.

La réponse à la question est donc « oui on peut », succédée d'un silence. Il demande donc à la Municipalité si cette clause est désormais systématiquement incluse dans les demandes d'autorisation d'événements, si tel n'est pas le cas, est-ce prévu ? Qu'en est-il de ce point actuellement ?

M. le Municipal Vincent JAKUES relève qu'en effet la Municipalité a des relations contractuelles avec les organisateurs d'événements en Ville, il souhaite néanmoins nuancer les propos de M. Gemperli. Beaucoup de porteurs de projets à Morges font déjà de gros efforts pour essayer d'éliminer la vaisselle à usage unique, dont des grosses manifestations qui n'utilisent que de la vaisselle réutilisable, ce qui entraîne une nouvelle forme d'organisation à laquelle il faut s'adapter et la Municipalité soutient ces démarches-là, avec notamment la mise à disposition d'un guide des bonnes pratiques à adopter lorsque l'on organise une manifestation qui met en avant la

vaisselle réutilisable. Il n'en demeure pas moins que contraindre un porteur de projet à n'utiliser que de la vaisselle réutilisable est compliqué et il n'existe pas de base légale qui aille dans ce sens.

La Municipalité travaille actuellement sur ces aspects réglementaires pour voir dans quelle mesure il est possible d'aller un cran plus loin dans la suppression de la vaisselle jetable. Le Canton de Vaud y réfléchit également ardemment, un grand nombre de textes parlementaires sont soumis au Grand Conseil sur cette question et le Conseil d'État a aussi des intentions pour légiférer en la matière à l'horizon 2024. Le dossier devrait évoluer rapidement dans le sens préconisé par M. Gemperli.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide
(unanimité)

1. de prendre acte du présent rapport.
--

N° 9/5.23 Demande d'un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumprack mobile au profit du sport libre et accessible à la population morgienne et aux écoles, subvention non déduite

M. Clément BOURGEOIS président-rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Mme Rosella KALMS souhaite soulever deux points au sujet de ce préavis. Le premier concerne le fait de pouvoir débattre et prendre des décisions en toute connaissance de cause. À la lecture du préavis elle apprend que la population morgienne a exprimé le besoin d'avoir à sa disposition plus d'infrastructures disponibles en libre accès et à destination du plus grand nombre et que le pumprack répond donc parfaitement à cette attente. Étonnée, elle demande à la commission lors de la séance du 20 mars, quelles sont les résultats du sondage et la part dévolue au pumprack. Il est répondu que les résultats sont en cours et que la demande est bien réelle, pour preuve les témoignages positifs des personnes ayant utilisé le pumprack au parc des Sports durant le mois de septembre 2022. Forte de ces affirmations la

commission a délibéré et conclu.

Le 29 mars, les résultats du sondage sont transmis aux membres de la commission, et elle constate que les citoyens de Morges sont en attente de solutions accessibles au plus grand nombre. Elle cite les pourcentages, non exhaustifs des différents besoins. C'est à la 23^{ème} place sur 26 que l'on voit que 6% des sondés sont favorables au pumtrack. Il sera compliqué d'expliquer aux personnes en tête du sondage que l'on va penser à eux avec ce qu'il restera de l'enveloppe de CHF 450'000.00 prévue au plan des investissements, pour la réalisation de zones sportives sur l'ensemble de la législature.

Comment cela se fait-il que les résultats soient parvenus à la commission après sa délibération ? Ne trouvez-vous pas qu'il aurait été plus juste et cohérent de fournir ces chiffres avant que la décision ne soit prise ? Pour être honnête, de telles statistiques orientent clairement son jugement.

Le second point se trouve dans un article du Journal de Morges, paru le 6 avril 2023. Elle s'étonne de pouvoir lire, elle cite « *nous envisageons de pouvoir aller à la rencontre de certains quartiers, par exemple en déplaçant le pumtrack, ou autres éléments de ce genre* ». L'utilisation du présent laisse à penser que c'est un état de fait, la décision semble déjà avoir été prise. Mais qu'en est-il de l'avis des autres membres du Conseil communal ? En tant que lectrice ou lecteur ne faisant pas partie du Conseil, lorsqu'elle lit cela elle se dit que la population morgienne va bientôt bénéficier d'un pumtrack. Et si cette structure n'est pas installée, quelles sont les personnes qui en ont empêché la réalisation ? Une maladresse, certainement, qui donne l'impression que les dés sont jetés. Comment voter en toute impartialité face à une telle pression à devoir accepter ?

Pour ne pas paraphraser M. Thüler et Mme Robert, elle dirait que la démocratie morgienne ne se porte pas bien.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(46 oui, 11 non, 27 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumtrack mobile, subvention non déduite ;
2. de dire que le montant de CHF 117'400.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 23'480.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

N° 12/5.23 Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : demande d'un crédit de CHF 1'480'000.00 TTC pour la mise en œuvre d'une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026

M. Bertrand GILLIARD, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER revient sur les 6 sites qui ont été sélectionnés, il cite « ces sites ont été choisis pour exemplifier les quatre stratégies territoriales définies, soit domaine public, quartiers d'habitation, frange agricole périurbaine et zone industrielle (site de Riond-Bosson).

A propos de l'arborisation en zone industrielle, on peut lire dans le rapport, concernant les emplacements retenus, qu'ils n'ont pas fait l'unanimité. Le choix du site Riond Bosson interpelle les commissaires, le rapport coût-utilité semble défavorable au vu de l'affectation du secteur artisanal et administratif sans habitations. Il ne s'agit pas d'un secteur à vocation piétonnière et le bord du lac et ses arbres n'est pas bien loin, grâce au passage sous-voie. Clairement le montant de CHF 350'000.00 pourrait être affecté plus efficacement ailleurs. Cet élément est repris dans les conclusions du rapport, le choix de Riond-Bosson est contesté mais la commission renonce à déposer un amendement.

La situation financière de la commune exige pour tout projet, si nous voulons conserver notre crédibilité, que les moyens soient alloués là où l'efficacité est maximale. Si l'objectif général de la stratégie d'arborisation doit être soutenu, la responsabilité du Conseil communal est de prioriser les choses pour chercher le meilleur rapport coût-efficacité, or les éléments relevés par la commission ne plaident pas en faveur du secteur de Riond-Bosson.

L'objectif est d'obtenir les meilleurs résultats, dans la durée la plus courte possible et l'on sait que planter et voir grandir un arbre est une opération à long terme, donc il est important de privilégier les secteurs où ils pourront se développer harmonieusement.

Le montant de CHF 350'000.00 pour installer 45 arbres, soit CHF 7'800.00 par arbre, alors que dans d'autres secteurs ce montant est de CHF 1'000.00 à CHF 2'000.00 par arbre, est-on dans le domaine du coût-efficacité, cette action va-t-elle atteindre son objectif ?

Le maintien de cet emplacement loin d'être idéal apparaît à la commission comme une affirmation ou publicité pour cette stratégie que la recherche d'une solution équilibrée. Il serait préférable d'investir ce montant dans d'autres secteurs, permettant d'atteindre un rapport coût-efficacité infiniment supérieur. Il ne doute pas que la Municipalité trouverait une majorité évidente au sein du Conseil communal, pour l'appuyer si elle faisait ce pas là.

Il invite la Municipalité à revenir avec un complément au présent préavis, qui permettrait réellement d'investir les deniers publics pour maximiser les résultats et il

propose d'amender les conclusions 1 et 2 du préavis, comme suit (déduction de CHF 350'000.00 dans les montants du préavis) :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'130'000.00 pour la mise en œuvre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges jusqu'en 2026 ;
2. de dire que le montant de CHF 940'000.00 TTC correspondant aux réalisations sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 47'000.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Il appartient au Conseil communal de veiller à une meilleure efficacité des investissements engagés, c'est important et si la stratégie d'arborisation de la Ville est importante elle se doit d'être efficace. Il remercie de soutenir cet amendement.

M. Frédéric EGGENBERGER s'exprime en ces termes :

« Le groupe PSIG soutiendra évidemment ce crédit. Les 6 projets nous paraissent tout à fait judicieux et ils permettront un premier pas nécessaire et bienvenu en vue de l'arborisation du territoire de notre commune.

S'agissant de l'amendement proposé par le groupe PLR, le PSIG s'y oppose. Je crois personnellement qu'on peut faire confiance aux services communaux sur la pertinence des emplacements choisis. N'étant pas un expert de la plantation d'arbres il me semble que ça fait sens de créer un maillage sur l'ensemble du territoire

En ce qui concerne la stratégie d'arborisation, qui je le rappelle fait suite à une motion PSIG déposée en 2020 par M. Rémi Petitpierre, notre groupe tient à saluer les objectifs ambitieux en matière de plantations d'arbres.

Par contre nous sommes d'avis que les moyens consacrés à l'atteinte de ces objectifs sont insuffisants. Notre groupe regrette en particulier que la Ville n'en fasse pas plus et qu'elle compte pour une part prépondérante sur l'effort des particuliers. Comme le relève la commission, cette part privée semble irréaliste à atteindre.

Il nous semble qu'il aurait été judicieux, dans un souci d'exemplarité et afin de susciter une adhésion de la population à cette démarche de prévoir, en tout cas dans les premières années, un effort plus conséquent de la Ville

La question des moyens consacrés au suivi des arbres, à leur entretien et à leur renouvellement est également un sujet de préoccupation. Il serait évidemment regrettable que des arbres tombent malades et doivent alors être abattus par manque de moyens, ce qui serait un gaspillage d'argent public.

Nous invitons donc la municipalité, dans le cadre de l'élaboration du prochain budget, à renforcer les ressources en ETP nécessaires pour assurer ce suivi des arbres nouvellement plantés.

Enfin, je tiens à mettre en avant un enjeu fondamental qui, malheureusement, est totalement passé sous silence dans le préavis municipal. C'est celui des inégalités sociales. On voit en effet dans le préavis, concernant les emplacements retenus, et là je ne parle pas que des 6 projets prévus dans le crédit, on voit que ces quartiers se situent en majorité au bord du lac, soit dans des quartiers qu'on pourrait qualifier de « plutôt aisés ». Je ne peux pas affirmer avec certitude que c'est le cas à Morges, mais les études qui ont été menées dans d'autres villes démontrent que le taux d'arborisation des différents quartiers est directement corrélé au niveau de revenu de ses habitants

Je m'appuie notamment sur une étude de la RTS réalisée l'année dernière et qui démontre en prenant l'exemple de Bâle et de Genève qu'à l'exception des centres historiques, plus le quartier est riche, plus les arbres sont nombreux. Et l'importance de cette inégalité augmente à mesure que le climat se réchauffe.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune mais la crise climatique est profondément une crise des inégalités. On le sait, les personnes qui sont les plus aisées sont également celles qui émettent le plus de CO₂, alors que les personnes les plus modestes (et donc les moins responsables des changements climatiques) sont les plus touchées par les impacts grandissants du dérèglement climatique.

Le groupe PSIG veillera donc à ce que ces enjeux de cohésion sociale soient pris en compte à travers une arborisation qui ne se limite pas aux beaux quartiers situés au bord du lac, mais qui profite à toute la population. »

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond à la demande d'amendement. La stratégie d'arborisation se décline en 4 stratégies territoriales. Pour le premier volet de mise en œuvre, il a été défini que le site d'action devrait être réparti sur les 4 stratégies territoriales, afin que tous les acteurs du territoire se sentent impliqués dès le départ dans l'effort d'arborisation nécessaire à long terme. Dans la typologie territoriale des zones industrielles et artisanales, deux lieux étaient envisageables, Saint Jean à l'Est ou Riond-Bosson à l'Ouest. Le secteur de Riond-Bosson étant en partie propriété de la commune, l'arborisation et la désimperméabilisation seront plus faciles à mettre en œuvre.

Il rappelle que Riond-Bosson est une zone sujette aux îlots de chaleur et que l'arborisation permettra de lutter contre ce phénomène.

Les impacts en terme de canopée, surtout de désimperméabilisation sont très élevés, ce n'est pas un choix d'intervention facile mais c'est justement pour cela qu'il doit être porté et mis en œuvre par la stratégie d'arborisation. Planter là où c'est facile ne suffira pas. Un arbre met vingt ans à devenir adulte et prodiguera ses bienfaits pendant encore au minimum 50 ans. Ces investissements sont clairement pour les générations futures. Dès lors, la Municipalité demande de ne pas soutenir cet amendement mais le préavis tel que déposé.

M. Michaël FURHOFF a entendu le terme efficacité. Pour lui l'efficacité se mesure par rapport à un objectif, qui dans le cas présent n'est pas forcément de mettre le plus d'arbres possible. À Riond-Bosson il y a 1'500 m² de surface perméabilisées, qui sont à prendre en compte dans le calcul établi par M. Busslinger.

La Municipalité a fait le choix de cette parcelle sur la base de plusieurs critères et il n'a pas vu d'analyse multicritères dans le rapport de la commission, il trouve cela dommage.

Mme Aude JARDIN est d'accord avec tout ce qui a été dit jusque-là, autant à gauche qu'à droite. Par contre elle regrette le fait qu'elle s'est trouvée avec plus de questions après la lecture du rapport qu'avant. Elle reste sur sa faim. Cela ne lui paraît pas ambitieux on atteindra un 15% de canopée sur le long terme alors que les spécialistes préconisent 40% pour une absorption réelle de CO₂. La façon de planter les arbres lui paraît plus importante que le nombre en lui-même si l'on veut éviter la perte en plantant de manière trop intensive à certains endroits et causant la mort de certains arbres qui se verront étouffés par les autres. On ne parle pas de l'arrosage et de l'entretien des arbres, cela lui pose problème car cela ne se fait pas tout seul.

La mode est aux arbres indigènes, mais elle comporte des limites, tous ces saules dans les quartiers des Halles sont-ils à leur place alors qu'ils ont besoin d'avoir les pieds dans l'eau ? On peut végétaliser différemment selon elle qu'en plantant des arbres. Elle s'abstiendra au vote.

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote sur l'amendement de M. Busslinger.

L'amendement est refusé par 40 voix contre, 35 pour et 6 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(56 OUI, 10 NON, 17 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'480'000.00 pour la mise en œuvre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges jusqu'en 2026 ;
2. de dire que le montant de CHF 1'290'000.00 TTC correspondant aux réalisations sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 64'500.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation ;

3. de dire que le montant de CHF 190'000.00 correspondant au ressources nécessaires à la mise en œuvre sera à porter en compte dès le budget 2024 à raison de CHF 63'300.00 par an jusqu'en 2026 sur le compte N° 44000.3012.00

4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG "Réarboriser la ville : plantons maintenant une forêt de solutions, révision des outils de planification et réglementaires sur la protection des arbres" ;

5. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu de la commission en lien avec la demande de crédit pour l'entretien des arbres et des cordons boisés (préavis N° 11/6.20) demandant "Que la Municipalité communique sur l'adoption du plan d'arborisation ainsi que sur le plan de gestion de l'arborisation en analysant leur nature exacte et, si nécessaire, dépose un préavis afin de permettre au Conseil communal de se prononcer sur ces deux documents stratégiques" ;

6. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu de la Commission de gestion de la Direction Infrastructures et gestion urbaine N° 25 – 2021 "Que la Municipalité sensibilise et encourage la population sur les bonnes pratiques à mettre en place dans les jardins afin de préserver la biodiversité"

N° 19/5.23 Voie verte d'agglomération et réfection du quai Igor-Strawinsky : demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour l'étude du projet d'aménagement de la voie verte d'agglomération sur le territoire morgien ainsi que la modification des infrastructures souterraines et le renforcement des enrochements sur le quai Igor-Strawinsky –Rapport de majorité et de minorité

M. André WALTHER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de majorité.

M. Yvan CHRISTINET, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de la minorité, lit les conclusions du rapport.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de minorité et maintient donc son préavis. À la lecture du rapport de majorité, il est nécessaire d'apporter quelques précisions, afin que le Conseil communal puisse se déterminer en toute connaissance de cause. En effet, il y a des informations erronées dans le rapport de majorité, que la Municipalité souhaite clarifier. Premièrement, il est important de rappeler qu'il s'agit d'un crédit d'études, ce qui signifie que la Municipalité n'a pas toutes les réponses, notamment concernant les variantes qui seront étudiées, ainsi que les éléments qui doivent encore être précisés dans l'étude, raison pour laquelle elle demande ce crédit ce soir.

Cependant, les objectifs du projet sont clairs, et ont été présentés à la commission, ainsi que dans les réponses écrites de la Municipalité. Elle fait référence ici au point 6 du rapport de majorité. Concernant les questions liées à la mobilité elle souhaite

rappeler ce qui est écrit dans les réponses faites à la commission. L'étude préliminaire a mis en évidence le besoin de séparer les cyclistes des piétons, à plusieurs endroits du tracé. En effet, l'augmentation de la fréquentation des quais nécessite un aménagement de qualité, avec une meilleure lisibilité des parcours entre les vélos et les piétons. La pratique du vélo est de plus en plus répandue, c'est pourquoi la Municipalité estime qu'il est nécessaire d'accompagner ce développement.

De plus, il convient de préciser ce que l'on entend par « vélos rapides », en effet, un vélo sans assistance motorisée peut rouler jusqu'à 30 km/h. La sinuosité prévue dans le tracé doit justement permettre de réduire la vitesse et influencer le niveau de sécurité des usagers. Par conséquent la voie verte n'est pas attractive pour les cyclistes qui souhaitent se déplacer rapidement, contrairement à l'itinéraire actuel qui est linéaire. Ces cyclistes circuleront donc sur les tracés les plus directs dont la rue de Lausanne fait partie.

Concernant le tracé tel qu'imaginé entre piétons et vélos, sur le quai Mont-Blanc et Lochmann, les piétons passent à la fois au centre et du côté lac, soit deux possibilités, alors que les cyclistes n'auront qu'une voie, du côté route. La Municipalité est consciente des expériences de tout un chacun au sein de la population et des pratiques en matière de mobilité. C'est pourquoi, elle a établi son préavis en fixant le tracé de la voie verte après une analyse multicritère et en se basant sur une étude préliminaire menée par des professionnels. Le but principal de l'aménagement de cette voie verte doit permettre de garantir une bonne cohabitation entre les piétons et les cycles. Ce projet est inscrit au programme de législature de la Municipalité et fait également partie du projet d'agglomération Lausanne-Morges 2016, et à ce titre il bénéficie de subventions fédérales.

Mme la Municipale Laure JATON, suite à la lecture du rapport de majorité, va préciser des éléments techniques d'importance dans le déroulé du processus d'élaboration d'un tel projet. Du point de vue du processus, la construction d'une voie verte s'apparente à celle d'un bâtiment. Avant de se déterminer sur des aspects techniques ou esthétiques il faut définir le projet. Pour définir le projet il faut un avant-projet et avant l'avant-projet, des études préliminaires. Ce sont ces études préliminaires qui fondent le préavis. Ces études ont été menées par des professionnels, des architectes, des ingénieurs mobilité, des ingénieurs civils, des architectes paysagistes, etc. Avec une méthodologie scientifique et du professionnalisme. Les plans joints au préavis sont en réalité des esquisses, des images d'illustration sur lesquelles le Conseil ne doit pas se prononcer ce soir. À ce stade, rien n'est arrêté définitivement, aucun périmètre exact, aucun revêtement, aucun type d'arbre, etc. Tout peut évoluer encore, sauf le tracé de la voie verte, à travers notre ville. Et définir le projet c'est l'objectif exact du crédit d'études demandé au travers de ce préavis. Que vont établir les mandataires ? Différentes variantes ainsi que leurs incidences financières, comprenant des optimisations ponctuelles, des modifications et sans doute, y compris, quelques légères adaptations du tracé de la voie verte. Ainsi et c'est la richesse du débat démocratique, les nombreuses remarques figurant autant dans le rapport de majorité que de minorité, pourront être prises en compte dans le projet qui sera développé. Il ne faut pas se tromper de décision ce soir.

Elle souhaite rappeler que le projet de voie verte ce n'est pas juste un périmètre de mobilité douce mais également un projet d'espace public avec de nombreux aspects

paysagers et environnementaux. Une nette amélioration de l'espace public, notamment des quais. Un espace public plus convivial, plus qualitatif, plus végétal et arboré, permettant de lutter contre les îlots de chaleur, favorable à la biodiversité, des cheminements plus larges, plus confortables, avec des espaces de détente et de rencontre. N'est-ce donc pas ce que demande notre population ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT a participé aux réponses de la Municipalité à la commission, et il trouve édifiant que le rapport de majorité comporte des fausses affirmations.

Par exemple, la Municipalité a donné comme réponse que les piétons continueraient à pouvoir se promener le long du lac, le rapport de majorité affirme le contraire.

La Municipalité répond que l'objectif est de faire circuler les cyclistes les plus rapides sur les tronçons les plus directs, dont la rue de Lausanne fait partie, le rapport de majorité affirme le contraire. La Municipalité répond que les revêtements argilo-calcaire seront étudiés dans le cadre d'un avant-projet, le rapport de majorité sous-entend qu'ils seront réalisés. Il n'entre même pas en matière concernant les micro-trottoirs à Genève ou ailleurs, qui figurent dans le rapport de majorité. Ce sont là quelques exemples de grosses imprécisions figurant dans ce rapport. Il rappelle que la Municipalité ne demande pas d'approuver les plans figurant en annexe du préavis mais demande un crédit d'études.

Il revient sur la répartition du montant des crédit d'études, plus de la moitié des CHF 600'000.00 demandés sont destinés à l'étude des infrastructures souterraines ou les enrochements, aujourd'hui vétustes et nécessitant un remplacement à court terme. Les travaux concernés sont la reprise des enrochements sur le quai Igor Strawinsky (affaissements derrière les enrochements dus à la mauvaise qualité de ceux-ci), des aménagements d'accès au lac sur le quais Igor Strawinsky, un renouvellement de l'éclairage public, trop énergivore car d'ancienne génération, une obligation légale de mettre en séparatif le réseau d'assainissement sur le quai Igor Strawinsky, pour éviter le déversement d'eaux usées dans le lac lors de fortes pluies. Le remplacement des conduites existants qui sont vétustes, et la réfection des quais du Mont-Blanc et Lochmann. L'ERM saisira l'opportunité de ces travaux pour refaire la canalisation intercommunale d'eaux usées, sous-dimensionnée à ces endroits là et qui provoquent ces déversements.

Au niveau des montants de réalisation qui ont été évoqués et estimés, ce sont les deux tiers qui iront aux infrastructures qu'il vient de citer. Pour ces raisons il recommande de soutenir le rapport de minorité.

M. André WALTHER réagit en tant qu'auteur du rapport, aux accusations d'avoir écrit des choses erronées. Il a été très heureux d'entendre de la part de Mme la Syndique que les remarques du rapport de majorité seront prises en compte, c'était bien le but de la démarche. Il a du mal à accepter le terme « erroné ». Ce sont les informations que la commission a reçu qui ont mené à affirmer un certain nombre de choses dans le rapport, effectivement peut-être un peu choquantes et c'est pour cela qu'il a joint les questions et les réponses en annexe du rapport. Il apprécie le fait que ces remarques puissent être tenues en compte dans le cas d'une réalisation.

Mme Camille ROBERT exprime son effarement à la lecture du rapport de majorité et également son amusement. Un certain nombre de choses étaient fausses, elle remercie la Municipalité d'avoir fait les corrections nécessaires. Elle a le sentiment que les commissaires qui signent le rapport ne comprennent pas ce qu'est un crédit d'études, ou alors font semblant de ne pas comprendre, elle ne sait pas ce qui est le pire. Elle déplore les micros-trottoirs effectués à Genève ou le fait de demander son avis à un seul cycliste pour prétendre donner l'opportunité aux membres du Conseil communal de se forger un avis solide. Comme l'a souligné Mme Jaton, ces études sont menées par des professionnels qui travaillent sur ces questions de manière sérieuse. Selon elle la lecture de ce rapport est une perte de temps et ce n'est pas sympathique pour le personnel de l'administration qui lit ces rapports et a travaillé là-dessus. C'est surtout pour elle une façon de ne pas traiter question du fonds, à savoir est-ce que l'on veut pouvoir faire ces études préliminaires pour une voie verte afin de déterminer si on veut ou pas une voie verte à Morges.

Elle rappelle au PLR avec affiche à l'appui, leur poste sur les réseaux sociaux datant du 18 mars 2021 qui stipule « afin de façonner concrètement Morges demain, nous souhaitons réaliser immédiatement la voie verte et favoriser la multi modalité, liste 1 à la Municipalité. ». Mme Robert a donc été surprise en voyant que des commissaires PLR avaient signé le rapport de majorité puisque cette voie verte faisait partie du programme des PLR de Morges lors des élections communales, donc elle espère qu'ils vont tenir leurs promesses de campagne et voter pour le rapport de minorité.

Sinon cela signifie que pendant les élections communales, durant la phase « chaude » il est fait promesse d'une voie verte et qu'ensuite une fois la majorité obtenue au sein de la Municipalité et qu'au moment de voter sur ces promesses de campagne, on s'assoit dessus. Après le groupe peut continuer de déposer des postulats pour des places de parc vélos et exhiber ses casques vélos à la tribune, mais la réalité est là, et il faudra s'en souvenir aux prochaines communales.

M. Jean-Bernard THULER invite le Conseil communal à soutenir le rapport de minorité qui octroie à la Municipalité un crédit de CHF 600'000.00 pour les études de projet de la voie verte. Ce rapport nous éclaire sur les intentions de préavis de la Municipalité en regard de la diversité des objectifs auxquels la voie verte répond. Un espace public de qualité, des voies de circulation en site propre, une arborisation offrant des zones de détente, une biodiversité élaborée et des propositions d'amélioration pertinentes, un vrai travail de commission.

Alors que le rapport de majorité dénote un trouble obsessionnel sur le cycliste rapide. Il a compté 17 fois le qualificatif « rapide » dans le rapport. Il nous conduit à condamner la demande de crédit sans aucun état d'âme, sans proposition et est truffé d'approximations partisans. Sur les quatre photos illustrant le rapport, il ne voit qu'un cycliste, âgé d'environ 3 ans, et de son frère ou de sa sœur, devant lui, sur une trottinette. Il ne représente vraiment pas un danger. Deux autres photos nous montrent une forte densité de piétons, sans le moindre cycliste qui vienne perturber la quiétude de leurs promenades. Il y a dans ce rapport une idée crasse qui oppose sciemment le cycliste au piéton. Or, le cycliste rapide se rend à son travail ou veut performer en vue d'une compétition et cela il le pratique sur des routes bitumineuses, le matin ou le soir.

Alors que la densité piétonne illustrée par photos se retrouve surtout le dimanche et en fin de semaine. L'idée aussi qui nous laisse à penser que le piéton sera dans la

boue alors que le cycliste profitera d'une bande bitumineuse confortable, dénote d'un manque de discernement des signataires du rapport de majorité.

Le Parc de l'Indépendance, qui a accueilli le marché des potiers sous une pluie battante, ne s'est pas transformé en champ de patates à la fin de la manifestation, alors qu'il est argilo-calcaire. Et cerise sur le gâteau, il est affirmé dans le rapport de majorité que les finances de la Ville ne nous permettent pas de nous lancer dans ce type de projet alors que la commission des finances émet un préavis favorable.

En février 2007 déjà, le Journal de Morges titrait « un immobilisme qui a assez duré » et c'est l'association pour la sauvegarde de Morges par la voix de son président d'alors, M. Jacques Longchamp, qui demandait des réalisations favorisant la mobilité douce.

Si l'on suit les conclusions du rapport de majorité, c'est trahir les électeurs qui ont cru aux préoccupations écologistes des partis bourgeois morgiens. Le climat mérite mieux que cela, c'est pourquoi il invite à soutenir les conclusions du rapport de minorité.

Mme Irina SAKAHROVA, a priori après lecture des deux rapports elle va soutenir le rapport de minorité, soutenir l'étude, en sachant que beaucoup de choses sont ouvertes. L'aspect scientifique a été évoqué, on peut faire de la très bonne science et arriver à des résultats appliqués qui sont moyens, donc cela ne fait pas tout. Une chose qui l'a interpellée et que Mme la Syndique a mentionné est qu'une des choses qui est claire c'est la volonté de délimiter le flux entre cyclistes et piétons.

Elle demande si, véritablement, sur l'ensemble du tracé de la voie verte, il y aura une distinction toujours claire entre le tracé cycliste et piétons. Il a été vu dans plusieurs villes, que lorsqu'il y a une piste cyclable et un chemin piéton côte à côte, cela crée des situations où chacun se sent dans son bon droit, créant de facto une situation de conflit, indépendamment de la vitesse des cyclistes. Si tout est ouvert, est-ce que l'étude pourrait envisager que sur certaines parties du tracé il y ait une mixité pure et dure ou cet élément est exclu ?

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que s'agissant d'un crédit d'études, dans l'absolu, tout est ouvert, cependant les avis des spécialistes de la mobilité ont évolué au cours des dernières années. Avant on mélangeait facilement piétons et cyclistes et cela ralentissait un peu tout le monde mais actuellement avec un usage des cycles en forte augmentation on opte pour des tracés séparés. Autant le tracé de la voie verte est défini autant le cheminement des uns et des autres, reste encore à définir. Et dans les outils à disposition pour réduire la vitesse il y a la sinuosité du tracé. L'objectif de cette voie verte est de permettre une meilleure lisibilité entre vélos et piétons. La remarque de Mme Sakahrova sera tenue en compte dans la suite de l'étude. Elle ne peut pas répondre ce soir si tout sera séparé ou seulement des endroits critiques, c'est plutôt la deuxième hypothèse sur laquelle la Municipalité est partie. Cela doit rester une promenade, la RC1 est à disposition des usagers qui souhaitent se déplacer plus rapidement.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a été interpellé par l'intervention de Mme Robert et souhaite réagir. Ainsi donc, il est parfaitement légitime de mettre en place une démarche participative qui vise à balader 4 personnes à travers la ville de Morges pour déterminer les endroits où on se sent plus ou moins à l'aise. Légitime car

organisé par la Municipalité. La représentativité et les résultats concrets, on ne les a toujours pas vu.

Par contre il serait illégitime pour une commission que d'aller se renseigner, sortir du biotope morgien, aller voir ce qui se fait dans d'autres villes, avec la même dénomination, des voies vertes, et de livrer ces considérations. Il ne serait légitime que de ne surtout pas s'ouvrir à l'extérieur, et de rester si possible dans le cadre très étroit déterminé par la Municipalité pour nos délibérations. C'est un manque de curiosité et d'ouverture qui l'étonne venant d'un parti qui se proclame lui-même le parti du progrès.

À l'évidence, il n'est toujours pas admis que l'électorat est le souverain et il a décidé de changer la majorité municipale. Ces choses arrivent et en démocratie il faut s'y soumettre et l'accepter. La majorité en place ne laissera pas sa place sans se battre et il est de l'avantage de tous d'éviter de se chercher des poux, il ne souhaite pas se montrer méchant, il souhaite des débats sereins, respectueux des avis des autres. Il n'a pas entendu ce soir beaucoup de respect à l'égard des auteurs du rapport et des signataires du rapport de majorité et il le déplore. Mais si c'est la vision de Mme Robert de faire de la politique, il sera là pour répondre.

À titre personnel il va s'abstenir dans ce débat car cette voie verte cela fait des années qu'elle existe, lors de l'élaboration du PPA Parc des Sports, le tracé de la voie verte était au beau milieu et validé par le PPA Parc des Sports. Il s'inquiète des cumuls de flux mais en s'abstenant donne sa confiance à la majorité municipale.

M. Alain TROGER rebondit sur les propos de M. Busslinger en confirmant que pour le groupe PLR la voie verte existe déjà, les piétons et les cyclistes peuvent circuler sur les quais dans les deux sens. La question qui s'est posée c'est est-ce que le montant final de 14 millions vaut la peine d'être investi maintenant, dans la situation actuelle ? On parle d'urgence climatique, ne pourrait-on pas mettre ces 14 millions ailleurs ? L'urgence technique on nous en parle mais on peut encore douter de cette urgence absolue. Par contre, les CHF 600'000.00 vont être dépensés pour une étude. Donc on final c'est de se demander, est-ce qu'on va mettre CHF 600'000.00 pour ne pas être certains de réaliser le projet. La majorité de la commission pense que ce n'est pas opportun d'investir 14 millions et en conscience si l'on n'est pas d'accord de dépenser ce montant pour la réalisation du projet alors pourquoi dépenser le montant du crédit d'études. La majorité de la commission estime que ce projet n'est pas urgent et beaucoup trop onéreux au final. Cet argent peut être investi beaucoup mieux, dans l'entretien des bâtiments, l'isolation et beaucoup d'autres choses.

M. André WALTHER est heureux d'apprendre qu'il y a des choses erronées dans le rapport. Si quelqu'un doute que ce soit erroné, il a ici les plans, une loupe, et la liste des questions qui montrent que les réponses inquiétaient les porteurs du rapport et il est heureux de savoir que c'était erroné. Il souhaite préciser une chose concernant le revêtement silico-calcaire, en s'appuyant sur le revêtement en place entre l'avenue Paderewski et le camping, dont la moitié est en dur pour les vélos et l'autre moitié en silico-calcaire. Il a passé beaucoup de temps en se promenant à observer si les piétons marchaient sur cette surface et il s'avère que c'est extrêmement rare.

Notamment une famille avec tricycle et petits vélos ne peut pas passer là-dessus. Au chemin de la Mottaz, le long du nouveau quartier de l'Eglantine, où un magnifique

revêtement silico-calcaire a été réalisé, il est neuf, et les personnes interrogées n'apprécient pas de marcher sur ce revêtement. Il invite la Municipalité à oublier ce revêtement silico-calcaire pour les quais. Ce n'est pas nécessaire de créer à cet endroit-là une perméabilité. Les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées vont fuir ce revêtement et passeront sur la voie vélo. C'est ce qu'il a pu constater en allant voir la voie verte à Genève.

M. Bastien MONNEY ne suit plus M. Busslinger. Voilà bientôt deux ans que le centre-droit est majoritaire à la Municipalité et décide après deux ans de déposer ce préavis, qui suit le programme du PLR, donc il peine à comprendre le sens de la diatribe de M. Busslinger tout à l'heure. C'est donc la stratégie municipale qui fait suite au programme de législature du PLR, qui est appliquée, et votre groupe semble s'y opposer, cette incohérence méritait d'être relevée.

M. Walther a commencé son intervention en mentionnant une petite boulette dans le rapport. Il pense pour sa part qu'il y a une grosse boulette au point 3.1 « voie verte à Genève », tel est le titre de ce chapitre. Il s'attendait à avoir une analyse construite, qu'est ce qui est légitime ou non. Pour lui, principalement ce qui est légitime c'est ce qui est organisé, professionnel et convenu. Lorsque l'on sait que la voie verte à Genève fait 37 kilomètres, de Saint-Genis Pouilly en France à Annemasse. C'est intéressant de voir dans le rapport que seul un commissaire est allé voir la réalisation, en combien de temps il se le demande, en prenant l'avis de plusieurs utilisateurs. C'est la conclusion qui a heurté M. Monney, il cite « il s'avère que la mixité promeneurs et cyclistes rapides est problématiques voire dangereuse ». Il est sous-entendu ici que des élus morgiens émettent un jugement sur une réalisation transfrontalière, à quelques kilomètres de chez nous, qui figurera dans nos documents. Il trouve que c'est irrespectueux et qu'il est de mise de conserver notre crédibilité. Selon M. Monney avec un tel texte nous perdons toute crédibilité, y compris envers les collaborateurs de la commune et des spécialistes, qui eux se sont penchés là-dessus.

Faire de la milice c'est aussi être sérieux et respectueux. Les vélos existent et bonne nouvelle, le rapport de majorité en prend note. Il ne pense pas qu'il faut avoir peur des cyclistes. Il faut aménager des voies dédiées qui soient agréables. Le Conseil communal a bien fait de refuser le préavis concernant l'avenue Warnery, qui ne prévoyait pas de piste cyclable. À l'avenue Muret on a confondu vitesse et précipitation. Résultat pour obtenir des subsides, qu'on ne souhaite plus obtenir maintenant, car apparemment lorsque les subsides concernent les routes on les accepte mais pas lorsqu'il s'agit d'aménagements financés par le PALM on en veut pas. Il se souvient très bien du débat et de M. Bouvier qui disait que pour l'avenue Muret ce n'était pas satisfaisant et qu'il préférerait voir ses enfants rouler sur le trottoir plutôt que sur la route.

Ne rien réaliser ne va de toute façon pas arranger les choses. On a la nécessité de devoir créer de meilleurs axes que ce soit sur la rue de Lausanne, aux nombreux carrefours à Beausobre, etc.

Pour l'aspect financier, c'est toujours la même histoire, c'est pharamineux, si l'on a un ensemble cela ne convient pas parce que c'est trop cher et si on saucissonne on vient dire que l'on a pas de vision d'ensemble. Cela ne fonctionne jamais. Combien de millions avons-nous mis dans les routes ? Au vu de ce qui a été investi ces dernières années, ces aménagements ne sont certainement pas si onéreux.

Par ces nombreuses interventions, M. Walther semble plus défendre l'association pour la sauvegarde de la ville de Morges (ASM) que les intérêts de la collectivité dans son ensemble. Pour sa part, il va suivre le rapport de minorité, faire confiance à la Municipalité et invite à en faire de même.

Mme Veronica GASKELL, présidente de la commission des finances, met en avant l'importance de la mobilité douce qui nous relie à la nature et c'est de cela dont il est question avec la voie verte. Deux choses l'ont choquée, c'est d'une part l'air de dictat que l'on semble lire dans ce projet futur, qui augure de dépenses pharaoniques. La COFIN soutien ce crédit d'études et son rôle est de se prononcer sur la disponibilité des fonds. Il ne faut pas se leurrer, si l'étude est acceptée la dépense qui suivra sera énorme, 14 millions, c'est effrayant. Les autres éléments effrayants dans la réalisation technique, c'est ce thème de la vitesse, de séparer les piétons et les vélos alors que tout le monde s'accorde à dire que les quais ne seront pas une voie rapide, alors pourquoi vouloir essayer d'aller dans cette direction ? Quelque chose lui échappe.

Nous savons qu'à Morges nous devons faire des choix car nous vivons avec cet héritage d'une ville coupée par l'autoroute, créant tous les problèmes de circulation dont la population morgienne souffre au quotidien. Faire des choix, c'est cela dont il est question ce soir. La Municipalité compte utiliser toutes les remarques qui ont été émises et le mieux pour Mme Gaskell serait une capitalisation de l'investissement temps de tous les membres de la commission ad hoc, quelle que soit leur position aujourd'hui, majoritaire ou minoritaire.

Elle souhaite que l'on ne s'enferme pas dans une logique liberticide où les sachants de l'urbanisme et de la mobilité s'arrogent le droit de micro gérer nos libertés de mouvement. On a un petit peu ce ressenti et elle préférerait vivre dans un monde où l'on fait confiance à la décence commune qui se passe aujourd'hui dans la façon dont on circule sur les quais. De manière générale, elle pense qu'il y a une attitude tout à fait bienveillante. Elle a l'impression que l'on cherche des problèmes alors que ce que l'on devrait chercher c'est la sobriété et le bon sens.

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« C'est en tant que cycliste chevronné que je m'adresse à vous ce soir. En prenant connaissance des rapports de majorité et de minorité au sujet de la demande de crédit de CHF 600'000 pour les études de projet de la voie verte, il me semble que la commission tout entière passe à côté du réel problème.

Je comprends les inquiétudes justifiées de la majorité liées à la cohabitation entre piétons et cyclistes, vu l'espace restreint au bord du lac. Les conflits seront inévitables malheureusement. Je comprends également la minorité de cette commission pour qui la voie verte n'a pas pour but uniquement d'offrir un tracé cycliste aux usagers, mais constitue un apport en termes de biodiversité, d'arborisation, ainsi que des modifications prévues des infrastructures souterraines et le renforcement des enrochements sur le quai Igor-Strawinsky. Ces améliorations sont bien évidemment à saluer. De plus, le projet de voie verte s'inscrit dans la planification régionale du PALM, il serait préjudiciable pour toute la région côtière de bloquer ce projet.

Alors, que faire Mesdames et Messieurs ?

Je ne vois là qu'une solution et elle est audacieuse. Oui, vous l'avez compris : supprimer la circulation motorisée au bord du lac ! Sans voitures, la piste cyclable serait déjà toute tracée, les cyclistes pourraient déambuler tranquillement sur ce qui fait actuellement la route et les places de parking, tandis que les piétons pourront savourer leur glace sans l'inquiétude de se faire renverser sur l'espace public qui leur est actuellement dédié ! Et ceci sans une énième étude et avec un investissement contenu !

À mes chers collègues du Conseil et aux membres de la Municipalité, je vous pose la question suivante : quand aurons-nous enfin le courage de supprimer le trafic motorisé au bord du lac et de rendre cet espace à la population morgienne ?

Comme lors du préavis prévu Louis-de-Savoie, voté le mois dernier, il s'agit à nouveau d'une occasion manquée de répondre enfin à une attente des Morgiennes et des Morgiens pour un bord du lac plus agréable, convivial et pacifié dont le potentiel reste sous-exploité. Ce n'est qu'une question de temps et cette solution sans voiture deviendra une évidence comme la mise en zone piétonne de la Grand-Rue il y a 30 ans...

Ce soir, à titre personnel, je vais m'abstenir de voter en faveur de l'un ou l'autre rapport de la commission, pour les raisons évoquées et parce que le projet rate, à mon avis, sa cible. »

Mme Maria Grazia VELINI aimerait rassurer M. Walther sur le revêtement silico calcaire, elle emprunte plusieurs fois par jour le tronçon dont a parlé M. Walther et n'a jamais eu de problème. Elle invite à soutenir le rapport de minorité.

M. William SAARBACH est stupéfait par la nature et parfois le ton du débat de ce soir. On a le sentiment d'une série de discours totalement hors sol, avec une vision politique, dogmatique alors que c'est un sujet de vie quotidienne des Morgiens et d'autres milliers de personnes qui depuis des décennies apprécient les quais tels qu'ils sont. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les améliorer ou qu'il n'y a pas de problème.

S'agissant des aménagements et des budgets, il faut faire preuve d'un pragmatisme et d'une humilité qu'il n'a ni vus ni entendus ce soir. On commence par nous parler de spécialistes et de processus scientifique, qui sont indubitables. Tout une partie des quais allant du Temple au Parc de Vertou est étroite et ne permet pas une séparation des cyclistes avec l'ensemble des autres utilisateurs. La réalité du quai c'est cela, une dame peut promener son chien et le laisser déborder sur la piste cyclable, au-delà de la vitesse, cela ne va faire qu'augmenter les accidents, il a pu le constater dans d'autres villes.

Il y a des choses à améliorer, sur la partie centrale, en face du Casino, on pourrait redessiner les pistes cyclables existantes. Actuellement les clients de la cabane à crêpes font la queue sur cette piste cyclable. C'est une solution simple qui ne demande pas de méga concept ou une approche politique, mais du bon sens et du pragmatisme, des budgets ad hoc et une approche à l'échelle de Morges.

Lors de la séance du groupe de lundi dernier, un représentant de Pro Vélo est venu et a affirmé qu'à sa connaissance, ni la Municipalité ni aucun membre de la

commission, contrairement à ce qui a été dit de manière orale, n'avait demandé l'avis de Pro Vélo sur cette question. C'est intéressant, sachant le processus scientifique qui a présidé à l'élaboration de ce plan. Le représentant de Pro Vélo a informé que l'association ne s'associerait pas un projet porteur de débats et d'acrimonie au sein de la population morgienne. La priorité pour Pro Vélo n'est pas d'avoir une piste cyclable sur toute la longueur du quai mais de s'assurer que les pistes cyclables existantes pour les pendulaires, sur le quai et la rue de Lausanne, soient mieux dessinées et sécurisées, notamment dans des endroits dangereux comme à l'angle de la rue de Lausanne et de la rue Saint Domingue. Le concept général de cette voie verte n'est pas une question pour Pro Vélo. Il serait opportun de leur demander leur avis avant que qui que ce soit s'autoproclame spécialiste du vélo à Morges et que l'on nous demande de nous prononcer sur cette question.

M. Clément BOURGEOIS souhaite rappeler que les Conseillers-ères ne sont pas des techniciens mais des politiques et que lorsque le politique veut agir c'est à lui de décider. Il en veut pour preuve les dernières réalisations qui ont été faites sur la RC1 aux alentours de Saint-Sulpice, avec une réelle volonté de séparer les flux de trafic rapide et lent. Les trafics rapides ont été placés au bord d'une route cantonale, cela marche très bien, les gens sont satisfaits. Le trafic lent de déambulation se fait le long des quais à Saint-Sulpice et cela fonctionne.

Il appelle de ses vœux que les aménagements sur les axes principaux soient réalisés de manière adéquate et rapide, indépendamment du projet de la voie verte. Il aimerait que l'on donne les moyens à la Municipalité d'étudier ce projet convenablement et elle a les outils pour écouter le Conseil, la commission consultative d'urbanisme et de mobilité et il appelle encore de ses vœux que cette commission soit intégrée de manière pro active et que la Municipalité soit à l'écoute des remarques qui seront formulées dans le cadre de cette commission si le préavis d'étude est accepté ce soir. Au nom de la majorité des Vert'Libéraux il invite à soutenir le rapport de minorité.

M. Stéphane DEWARRAT en préambule revient sur l'accident qui s'est produit dernièrement à Ecublens causé par un vélo électrique sur une voie verte. Il a fait des recherches pour connaître la signification du mot voie verte et donne celle qu'il a trouvée sur le site regionmorges.ch : une voie verte est un itinéraire de mobilité douce qui s'adresse à un large panel d'utilisateurs tels que les pendulaires, les enfants, les personnes à mobilité réduite, les sportifs et les touristes.

Ailleurs, en suisse allemande par exemple, la voie verte est un itinéraire touristique. Sur le site morges-avenir.ch on peut lire que la réalisation qui se fera par étapes devrait débuter en 2024. Ce soir on devrait voter un crédit de réalisation plutôt qu'un crédit d'études.

Avec l'argent que l'on propose de dépenser ce soir, il serait plus opportun d'améliorer la signalétique pour les cyclistes, en sus des petits panneaux rouges disposés à gauche à droite, et qui ne permettent en tout cas pas de se rendre à son travail le plus rapidement possible.

Il revient sur les propos de Mme la Syndique qui disait que les vélos rapides passeront par la RC1, depuis une dizaine d'années la RC1 passe par l'avenue Monod, Marcelin etc. Donc pour gagner du temps il n'est pas convaincu.

Il refusera ce préavis et espère que la Municipalité, en cas de vote positif, prendra en compte toutes les remarques émises, consulte la population sur ses besoins réels en terme de mobilité à vélo. Beaucoup d'améliorations sont possibles et nous ferions mieux d'améliorer les itinéraires à travers toute la ville et pas seulement sur les quais.

M. Michael FRANCESCATO s'adresse à M. Monney et souhaite que la présidente de son groupe puisse l'entendre lorsqu'il parle de respect.

Il tient à préciser que le groupe PLR n'est en aucun cas unanimement contre ce projet, chacun votera en son âme et conscience avec le bon sens qui est le sien.

Quel que soit le vote, il invite la Municipalité à tenir compte des craintes et des avis qui ont fournis ce débat pour présenter un projet qui puisse convenir à tout le monde. Il a souvent été dit que lorsque l'on vote un crédit de réalisation il est trop tard pour modifier quoi que ce soit. Ce soir nous votons un crédit d'études, à la Municipalité d'entendre ce qui a été dit.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond rapidement à M. Dewarrat qu'il s'agissait bien de la route de Lausanne et non de la RC1 et précise que l'association Pro Vélo a été consultée et fait partie de la commission consultative d'urbanisme et de mobilité et l'administration communale et régulièrement en contact avec eux. Un échantillon de personnes, commerçants et différentes typologies de personnes ont été consultées afin de consolider les réponses, la Municipalité est sensible à cette approche.

M. Jean-Bernard THULER répond en tant que membre de Pro Vélo. Sur la RC1 notamment sur la voie verte, Pro Vélo a décidé de remettre ses compétences au projet de région qui bénéficie des techniciens et des compétences, ils se battent pour avoir des routes et des passages en ville de Morges, du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est. Ils font partie du groupe de consultation mais consulter ne veut pas dire écouter.

Mme Aude JARDIN était mitigée à un moment donné du débat et elle est rassurée par ce qu'elle vient d'entendre et se rallie aux propos de M. Bourgeois. Elle remercie M. Walther d'avoir pensé aux personnes à mobilité réduite. Elle compte sur la Municipalité pour trouver les solutions adéquates pour tous les utilisateurs. Elle va soutenir le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(56 OUI 16 NON et 12 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 600'000.00 pour l'étude du projet d'aménagement de la voie verte d'agglomération sur le territoire morgien ainsi que la modification des infrastructures souterraines et le renforcement des enrochements sur le quai Igor-Strawinsky;
2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale en 5 ans.

N° 20/5.23 Rapport de la commission chargée de la prise en considération de la motion du groupe PSIG « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Alma CLAVADETSCHER avait préparé un petit texte pour expliquer à quel point ces longs mois d'attente peuvent impacter les familles, 3 ans dans son cas et pour d'autres familles. Deux ans d'attente pour la crèche et un an pour l'UAPE. Elle est ravie d'entendre que des ouvertures importantes vont se créer dans les centres de vie infantine et encourage la Municipalité à poursuivre dans ce sens car ces longues attentes péjorent de manière vraiment très importante la qualité de vie des familles.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. de prendre en considération la motion « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer », modifiée en remplaçant, dans le texte de la motion, la formulation : « ...de cet objectif (un enfant = une place)... » par celle : «... de l'objectif d'une couverture de 60 % de la demande morgienne... ». Le reste du texte n'est pas modifié.

9. Postulat du groupe des Vert·e·s intitulé "Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges ? – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat et informe que pour la fête nationale 2023 elle maintiendra les feux d'artifices, car malgré que des solutions ont été étudiées aucune suffisamment satisfaisante à ce stade n'a été trouvée. Si le Conseil communal prend en considération le postulat, la Municipalité rendra l'étude qui a été mise en place.

Mme Christine MAYOR demande s'il serait possible de réfléchir à une solution pour que les feux d'artifices ne partent pas du lac. C'est une catastrophe pour la faune, la période de nidification bat son plein jusqu'à début septembre. Des cygnes, canards et poules d'eau paient de leurs vies. Peut-on envisager un autre emplacement, si ce n'est pas dangereux pour les canards cela ne devrait pas l'être non plus pour nos enfants si le poste d'envoi des feux est bien sécurisé.

M. William SAARBACH propose de remplacer les feux artifices par un débat sur la voie verte, tout aussi explosif et lumineux.

C'est à une majorité évidente moins 5 avis contraire et 23 abstentions que le Conseil communal décide de prendre en considération le postulat "Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges ? ».

10. Interpellation du groupe PSIG "Pour des politiques communales proactives dans la promotion de la santé, l'obtention du label "Commune en santé" également pour la Coquette ?" - Réponse de la Municipalité.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 5 avril 2023, le groupe PSIG a interpellé la Municipalité au sujet des politiques communales proactives dans la promotion de la santé et l'obtention du label « Commune en santé ».

La question suivante est posée : La Municipalité prévoit-elle d'entamer les démarches afin d'obtenir le label « Commune en santé » ? Si oui, quand ?

La Municipalité y répond comme suit : La santé est une préoccupation majeure pour la Municipalité et s'inscrit dans les politiques de la cohésion sociale et des sports de la Ville de Morges. Celles-ci encouragent les liens sociaux, le soutien aux proches aidants et promeuvent les actions de prévention et de promotion de la santé en favorisant notamment l'accès aux activités physiques de l'ensemble de la population. Dans ce cadre, différentes activités sont proposées au Centre d'animation et de travail social Espace Couvaloup en collaboration avec plusieurs associations de la région mais également au sein des clubs et des infrastructures sportives que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. La Municipalité souhaite obtenir ce label à court voire moyen terme.

Cette labellisation est réfléchiée dans le cadre des mesures qui découlent de la révision de la politique sportive. Les démarches seront initiées en 2023. »

11. Motion du groupe PSIG intitulée "Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne »

M. Frédéric EGGENBERGER lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

12. Motion de Aude Jardin et consorts « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges ».

Mme Aude JARDIN lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 6 réponses orales.

Réponse orale aux questions de Mme Catherine Hodel, Conseillère communale, concernant les travaux de fouille à la piscine

Mme la Municipale Laetitia MORANDI s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité donne suite à la question posée par Mme Catherine Hodel, Conseillère communale, lors de la séance du Conseil communal d'avril 2023. Mme Hodel a constaté des travaux de fouille dans le périmètre de la Piscine du Parc et s'interroge sur la relation entre ces travaux et l'assainissement des installations de la piscine.

Les travaux réalisés actuellement sur la parcelle N° 1425 de la Ville de Morges, comprenant les alentours du grand bassin de la piscine, sont en effet liés à l'assainissement des installations de la Piscine du Parc selon le préavis N° 27/9.22, accepté par le Conseil Communal en sa séance du 2 novembre 2022. Ces fouilles permettent notamment d'amener l'électricité nécessaire au fonctionnement des futures bâches qui serviront à recouvrir les bassins. Elles sont conformes au permis de construire N° 2022-102 délivré le 21 novembre 2022. »

Réponse orale aux questions de Mme Diane Kalms, Conseillère communale, concernant l'entretien des passages piétons

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 5 avril 2023, Mme Diane Kalms, Conseillère communale, s'est interrogée concernant le marquage de la traversée piétonne à l'intersection des avenues Marcelin et de Chanel. Elle pose les questions suivantes :

1. Est-il prévu de faire un rafraîchissement de cette signalétique dans les prochains temps ?
2. Quelle est la procédure de la Ville quant à l'entretien des marquages ?

La Municipalité y répond comme suit : 1. Oui, ce passage a été identifié comme nécessitant un renouvellement du marquage. Les travaux de peinture étant tributaires de la météo, mais surtout de la température, il est difficile de les effectuer avant le mois de mai. Le passage en question sera refait d'ici au 15 mai si les conditions le permettent, mais au plus tard à fin mai.

2. Environ tous les 4 à 5 ans, durée de vie des marquages peinture, le service de la signalisation contrôle lesdits marquages au sol en découpant la ville par secteur. En dehors de ces contrôles périodiques, les marquages sont contrôlés lors des présences dans les secteurs par les ouvrières et ouvriers de la signalisation, sur avis des employé·es de la commune ou des patrouilles de police. Lorsqu'un passage pour piétons est à refaire, mais que des travaux sont prévus dans un délai rapproché (changement de revêtement ou encore fouille), les travaux de rafraîchissement du passage sont repoussés. »

Réponse orale aux questions de Mme Rosella Kalms, Conseillère communale, concernant l'utilisation du Fonds Linette Warnery

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 5 avril 2023, Mme Rosella Kalms, Conseillère communale, informait l'assemblée qu'elle ignorait l'existence du fonds Linette Warnery, qui existe depuis 38 ans et que son utilité est inconnue auprès de la population morgienne. Elle pose les questions suivantes :

1. De quelle manière la Municipalité informe-t-elle la population morgienne de l'existence de ce fonds ?

2. Combien de dossiers en lien avec ce fonds, le service social communal reçoit-il par année ?

3. Existe-t-il d'autres fonds destinés à venir en aide à la population et si oui, quels sont-ils ?

La Municipalité y répond comme suit : Selon le règlement du 29 janvier 1985, l'origine du fonds provient du produit de la vente des bijoux et des fourrures de feu Mme Léonie-Clarisse-Berthe dite Linette Warnery, légué à la Commune de Morges. Le fonds Linette Warnery et son revenu sont destinés à venir en aide ponctuellement à des personnes handicapées de tous âges et domiciliées à Morges. Un montant maximum de CHF 2'000.00 peut être octroyé par année civile, il ne peut pas être utilisé pour le remboursement de dettes. Au-delà de cette somme, une dérogation municipale peut être accordée.

1. En matière d'aide sociale, la Ville collabore étroitement avec des partenaires tels que le Centre social régional de Morges (CSR), le Centre Médico-Social (CMS) ou Pro Infirmis Vaud, lesquels sont en charge de la préparation du dossier et informent les bénéficiaires. Les demandes sont ensuite soumises à la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité pour décision. De par cette procédure, la population n'est pas informée directement de l'existence de ce fonds. Ces aides ponctuelles ne sont accordées que subsidiairement aux prestations des assurances sociales publiques et/ou privées.

2. Entre 2018 et avril 2023, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité a reçu et analysé 7 demandes d'aides financières se rapportant à ce fonds, dont 6 ont été acceptées pour un montant total de CHF 32'520.00. En 2019, suite à une décision municipale, une aide exceptionnelle de CHF 20'000.00 a été octroyée à une bénéficiaire précaire en situation de handicap. En 2023, la Municipalité a utilisé ce fonds pour les travaux de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard pour un montant de CHF 73'000.00. À ce jour le solde de ce fonds s'élève à CHF 473'245.00.

3. Oui, le fonds Sécurité sociale et son revenu sont destinés à venir en aide ponctuellement à des personnes de tous âges domiciliées à Morges. Tout comme le fonds Linette Warnery, un montant maximum de CHF 2'000.00 peut être octroyé par année civile, il ne peut pas être utilisé pour le remboursement de dettes. Au-delà de cette somme, une dérogation Municipale peut être accordée. La procédure de demande est la même. Entre 2018 et avril 2023, 5 demandes sur 6 ont été accordées pour un montant total de CHF 6'422.00. À ce jour le solde de ce fonds s'élève à CHF 19'853.78. »

Réponse orale aux questions de MM. Michael Francescato et William Saarbach, Conseillers communaux, concernant la mise à disposition en ligne du Plan d'affectation communal (PACom)

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du 5 avril 2023, MM. Michael Francescato et William Saarbach ont posé diverses questions concernant la consultation du PACom et les réponses apportées aux opposantes et opposants à la version de 2019.

Pour répondre aux questions concernant la consultation du PACom, la Municipalité apporte les précisions suivantes : La procédure de mise à l'enquête et de publication est réglée par la loi cantonale et son règlement d'application (LATC et RLAT).

La publication officielle du projet de PACom est fixée au vendredi 5 mai 2023, jour précédant la date de l'ouverture de l'enquête publique. Cette ouverture se matérialisera par une annonce dans la Feuille des avis officiels (FAO), par un avis sur tous les piliers publics de la ville ainsi que par la mise en ligne de tous les documents sous l'onglet "pilier public" du site de la Commune.

La Municipalité rappelle que jusqu'à cette date, les documents sont disponibles en libre accès, à l'Hôtel de Ville, sur une table de hauteur standard et des chaises confortables, pendant les heures d'ouverture de la Direction Urbanisme, constructions et espace public soit 19.30 heures/semaine ainsi que sur rendezvous entre 7 h et 18 h. Durant l'enquête publique, la direction sera ouverte tous les jours de 8h à 11h30 et de 14h à 16h, sauf le mercredi et le vendredi uniquement le matin. Les documents seront disponibles dans ma direction et au greffe. Concernant la seconde question de M. Francescato, le Service de l'urbanisme a contacté, en décembre dernier, l'ensemble des personnes ayant fait opposition afin de les informer de la caducité du projet de 2019 et de la future mise à l'enquête du nouveau projet 2023.

Dans la mesure où, à cette date, le projet était encore susceptible d'être modifié, y compris sur des points importants, il n'était pas possible de donner davantage de précisions. Seules trois personnes, sur les 143 opposantes et opposants, ont réagi suite à ce courrier. Le Service de l'urbanisme reste bien sûr à disposition de toutes et tous en cas de question. D'ailleurs, les 4 rendez-vous dans les différents quartiers ont rencontré un vif succès et ont déjà permis de répondre à de nombreuses questions. Nous vous rappelons encore les dates des informations publiques : les 9 et 24 mai prochains. »

Réponse orale aux questions de M. Cédric Widmer, Conseiller communal, concernant les arbres

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 5 avril 2023, M. Cédric Widmer, Conseiller communal a posé quatre questions concernant les arbres.

Question 1 : Quelle a été la somme versée au fonds des arbres en compensation, durant les dernières années ?

Réponse : le montant du fonds s'élève actuellement à CHF 132'596.40. Un montant moyen d'environ CHF 12'000.00 a été versé ces deux dernières années correspondant aux émoluments perçus lors des demandes d'abattage. Les montants

disponibles sur ce fonds de réserve doivent être utilisés pour financer des réalisations en faveur du patrimoine arboré ou pour augmenter la quantité ou la qualité de l'arborisation sur le territoire communal morgien. Exemple d'utilisation : CHF 50'000.00 du préavis N° 23/06.18 « Abattage et replantation des arbres sur les quais du Mont-Blanc-et Jean-Louis Lochmann ».

Question 2 : Serait-il possible de s'assurer que les 6'600 arbres de la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges seront de nouveaux arbres et non des plantations compensatoires ?

Réponse : pour atteindre un taux de canopée de 25 % d'ici 2050, les 6'600 arbres prévus seront comptabilisés hors plantations compensatoires ou remplacement d'arbres morts.

Question 3 : De quand date le dernier recensement des arbres à Morges ? Sur le domaine public et privé ? Des arbres remarquables ? Quand un privé plante un nouvel arbre, comment cet arbre entre-t-il dans le recensement ?

Réponse : le recensement des arbres communaux est tenu à jour et les données sont actualisées en permanence par le service Infrastructures et gestion urbaine dans le Système d'Information du Territoire (SIT). Il n'y a pas de recensement des arbres privés à ce jour. La Ville de Morges travaille actuellement avec Région Morges pour le recensement des arbres. C'est un thème qui sera développé dans le cadre du préavis pour la mise en œuvre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation.

Question 4 : Est-ce qu'une compensation est envisageable même lorsqu'un privé abat un arbre adulte et replante un jeune arbre compensatoire ? Par exemple en doublant ou triplant le nombre d'arbres devant être plantés en compensation, ou en versant une somme au fonds des arbres ?

Réponse : le nouveau cadre légal en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 impose un mécanisme de compensation à la hauteur de la « valeur » de l'arbre. Celle-ci est déterminée via un chiffrage effectué à minima selon la norme de l'Union Suisse des Parcs et Promenades.

Dans le cas d'un abattage pour causes sanitaires, la compensation d'un arbre planté pour un arbre abattu s'applique car la valeur de l'arbre abattu est proche de zéro.

Par contre, si un arbre en bonne santé doit être abattu, par exemple dans le cadre de la densification d'une parcelle, un chiffrage de la valeur de l'arbre est effectué. La valeur ainsi obtenue doit être compensée par des plantations en nature ou par le versement d'une taxe si la compensation en nature est impossible.

L'administration communale applique désormais ce procédé. Cependant, pour les autres détails, nous sommes encore dans l'attente du règlement d'application de la loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP, BLV 450.11) dont l'entrée en vigueur est prévue d'ici l'été 2023.

14. Questions, vœux et divers

M. Jean-Bernard THULER émet un vœu adressé au Bureau, pour les générations futures, qui ne peuvent pas être représentées mais pour lesquelles le Conseil travaille abondamment. Il émet le vœu, qui vient du Canada, qu'une classe du groupement scolaire de Morges, décore une chaise qui représente les soucis que peuvent avoir les jeunes et qui sera mise en place dans la salle lors des séances de Conseil communal, afin de représenter les générations qui n'ont pas la parole et de ne jamais perdre d'esprit que c'est pour eux que le Conseil travaille.

Mme Aline DUPONTET au vu de l'heure tardive résume son intervention à l'essentiel, soit les points clés qui sont : rabattement cyclable sécurisé sur la Gare, attractivité de la mobilité active sur le territoire morgien, stratégie des parkings d'échanges, notamment le volet P+R, report modal, interface multimodale de la Gare, giratoire de la Gare en tant que cycliste, et vélos stations, mais, à quoi bon ? Elle émet le vœu que la Municipalité organise une opération pour limiter les vélos ventouses sur les emplacements sécurisés pour les cycles, notamment dans le périmètre de la Gare. Il serait opportun que les places pour les cycles ne soient pas aussi rares que les places d'accueil pour les enfants.

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h15 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Motion du groupe PSIG intitulée "Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne »
- Motion de Aude Jardin et consorts « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges »

Motion du groupe PSIG – Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne

Dans sa réponse à l'interpellation du groupe des Vert·e·s¹, intitulée « *Quid de l'avenir de la Patinoire à court et long terme ?* », la Municipalité a indiqué qu'elle sera particulièrement attentive à l'**exemplarité énergétique** de cette infrastructure pour le futur en précisant : « *Aujourd'hui, dans le cadre de tous les projets de patinoires, de nombreuses mesures peuvent être mises en place afin de réduire leur impact énergétique, comprenant, entre autres, l'assainissement du bâtiment, la mise en place d'un système de récupération de chaleur, ou encore la pose de panneaux photovoltaïques.* »

Soucieux de promouvoir une offre sportive aussi variée et accessible que possible, qui reste compatible avec les objectifs climatiques (stratégie énergétique 2035 et futur plan climat communal) et qui permette à la population de pratiquer des sports de glace dans les meilleures conditions, le groupe PSIG considère essentiel le maintien d'une activité de glace à Morges mais celle-ci devra impérativement répondre aux conditions suivantes :

1. Exemplarité sur le plan énergétique

Une patinoire pose forcément la question de sa consommation d'énergie et de son coût de fonctionnement. La Municipalité omet régulièrement de dire que l'infrastructure actuelle est de loin le plus grand consommateur d'électricité de la commune, avec ~500 000 kWh/an². La patinoire représente 15% de la consommation électrique totale des bâtiments communaux ! Quant à sa consommation de gaz (865 000 kWh pour 2021), elle est équivalente à celle des deux bâtiments du collège de Beausobre (et entre 2 et 3 fois la consommation de la salle omnisport de Beausobre).

L'envolée des prix de l'électricité qui a démarré en 2022 a déjà fait tripler la facture d'électricité de la patinoire. Si l'on y ajoute l'amortissement, le gaz (dont les tarifs ont également augmenté), etc., la patinoire coûtera en 2023 près de 1,5 million de francs aux contribuables, soit l'équivalent de presque 2 points d'impôts.

Or, des solutions existent pour réduire l'impact énergétique et économique des activités de glace. Celles-ci doivent impérativement être mises en place. A titre

¹ [Réponse à l'interpellation des Verts "Quid de l'avenir de la Patinoire à court et long terme ?", adoptée le 20 mars 2023 et présentée au Conseil communal en séance du 5 avril 2023](#)

² Sachant que le deuxième plus gros consommateur est le théâtre de Beausobre avec une consommation annuelle d'électricité de 145 000 kWh, soit 2,5 fois moins

d'exemple, le projet de patinoire envisagé en 2022 par la commune de Gland³ devait atteindre l'autonomie énergétique grâce à des panneaux photovoltaïques et à un système de stockage de l'énergie solaire produite l'été.

2. Une infrastructure en mains publiques...

La mise à disposition d'infrastructures sportives de qualité et pour toute la population relève du service public. Nous estimons que la commune doit assumer elle-même cette prestation et non la déléguer à des acteurs privés. Considérant par ailleurs que l'exploitation d'une patinoire publique n'est a priori pas rentable, tant l'infrastructure elle-même que son exploitation doivent demeurer en mains publiques, ce qui permettra notamment de garantir des tarifs abordables.

3. ... à dimension régionale...

De l'aveu même de la Municipalité⁴, la patinoire est une infrastructure régionale « par excellence ». On rappelle à ce titre qu'un dixième environ seulement des membres des clubs de glace réside à Morges. Il se justifie dès lors pleinement qu'une solution se dessine à l'échelle du district via un cofinancement régional. A noter que le soutien aux communes dans le cadre de projets d'envergure régionale fait précisément partie des missions de l'association ARCAM et Région Morges.

4. ... et répondant véritablement aux besoins de la population

Les résultats du sondage commandé par la Ville dans le cadre de la révision de la politique sportive démontrent clairement que la réalisation d'une piscine couverte figure au premier rang des préoccupations de la population morgienne en matière d'aménagements sportifs⁵.

Nous demandons ainsi qu'une infrastructure mixte, patinoire-piscine couverte, soit étudiée par la Municipalité, charge à elle de déterminer son futur emplacement. Il va de soi qu'un tel projet ne pourra pas être réalisé à court terme. Dans l'intervalle, il s'agira de maintenir l'activité de glace dans le bâtiment actuel jusqu'à la mise en exploitation de la nouvelle infrastructure, ceci sous condition de l'assainissement énergétique déjà prévu par la Municipalité.

Relevons au passage que le bâtiment actuel pourra ensuite sans peine être valorisé, par exemple sous forme d'une salle omnisport (eu égard aux besoins notoires en la matière). Ceci nous semble important dans une logique d'équité entre les différents sports au vu des investissements réalisés et prévus pour les sports de glace.

³ [Préavis municipal n°7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n°91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire du 26 septembre 2022](#)

⁴ Interview de Mme Morandi parue dans La Côte, édition du 26 avril 2023

⁵ 37.1% des personnes sondées estiment une nouvelle piscine couverte « essentielle » et 23.9% de la population estiment le maintien de la patinoire « essentiel ». A noter que 75% des personnes interrogées pensent que la piscine est très ou assez importante (contre 42% pour la patinoire). 18% des sondés affirment se rendre régulièrement à la piscine (contre 3% à la patinoire). [Cf. résultats du sondage](#)

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de présenter une **étude sur la faisabilité technique, juridique et financière pour une infrastructure mixte regroupant a minima une patinoire et une piscine couverte** et présentant en outre les **caractéristiques suivantes** :


- un système de chauffage utilisant les énergies renouvelables et les rejets de chaleur des générateurs de froid ;
- des panneaux photovoltaïques produisant l'équivalent de la consommation électrique totale du bâtiment ;
- dans le cadre d'un projet élaboré par la Ville avec un cofinancement régional ;
- demeurant en mains publiques.

Déposé au Conseil communal le 3 mai 2023

Pour le Groupe PSIG :


Frédéric Eggenberger

Camille Robert


Jean-Bernard Thüler


Michaël Fürhoff


Sarah Etter




Motion : Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

Je fais partie des 22% de personne handicapée en Suisse. Je n'ai ni la prétention de représenter tous les handicaps, ni la prétention de comprendre l'aspect technique des applications des différentes lois, règlements et norme (liste non exhaustive) : CDPH/ LHAND/RLATC/ NORME SIA.

Je pense par contre, être au sein de cet Hémicycle, la mieux placée pour en parler de manière concrète et peux vous affirmer que de la théorie à la pratique...il y a un abysse !

Un exemple concret de la norme SIA 500 concerne les pentes et les rampes, qui doivent idéalement être à 6% mais exceptionnellement peuvent aller jusqu'à 10% voir 12% si elles sont couvertes et chauffées. Et bien sans trop m'avancer, je défie quiconque dans cette assemblée de monter, en fauteuil roulant, une rampe de 10 pourcents 2 à 4x par jour pour se rendre au travail...ou ailleurs malheureusement cette exception devient gentiment la règle.

L'objectif de cette motion est de mettre en lumière les difficultés d'une partie grandissante de la population dans une société vieillissante où le capacitisme n'a plus sa place, Il est temps d'inclure plutôt que d'exclure !
Je dirais que le concept même « d'inclusion » n'est pas forcément évident, je vais citer quelques définitions, que je vous invite à écouter attentivement, puisque un jour ou l'autre, notre espérance de vie s'allongeant, il est fort probable que vous aussi ayez une mobilité et/ ou une capacité réduite...

LAROUSSE :

Action d'intégrer une personne, un groupe, de mettre fin à leur exclusion (sociale, notamment)

Autre définition

L'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. À l'échelle de l'organisation, l'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes.

<https://edi.uqam.ca/lexique/inclusion/>

CDPH (convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées)

Ratifiée par la Suisse en 2014, la Convention est entrée en vigueur le 15 mai 2014. La Suisse s'engage ainsi à promouvoir une société inclusive. Celle-ci sera réalisée, entre autres, par la protection des personnes handicapées contre les inégalités et les discriminations, la garantie du minimum vital ou le droit à une vie autonome.

Ceci étant dit, la Suisse a été très mauvaise élève et les observations finale 2022 des Nations-Unies ont été consternantes.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-88642.html>

LOI LHAND

Aux termes de l'art. 8 al. 4 Cst. féd., la loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Cet alinéa a été concrétisé notamment par la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)

Les personnes handicapées doivent être en mesure de mener leur vie de la manière la plus autonome possible. Il ressort du message de la LHand que le principe de l'autonomie réside dans le fait pour les personnes handicapées de pouvoir mener leur vie sans être dépendant de l'aide de tiers (Message 00.094 du 11.1.2000 relatif à l'initiative populaire fédérale « Droits égaux pour les personnes handicapées » et au projet de loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, p. 1666) De grandes restrictions de l'autonomie constituent une inégalité au sens de l'art. 2

<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/schweiz/behindertengleichstellungsgesetz-behig.html>

Demande :

Le point 1 concerne les constructions/aménagements :

1) Que la Municipalité s'entoure ^{soit encouragé à s'entourer} d'experts-tes du domaine de la Construction sans obstacle **durant tout** le processus des projets de construction et d'aménagement (~~Id geo par exemple~~) afin de s'assurer que les projets

soient et restent conformes. Que les associations de personnes en situations de handicap soient consultées et incluses en tant qu'utilisateurs-trices experts-tout au long du processus.

A titre d'exemple, en Valais, ils se réfèrent à leur loi Cantonale qui se base sur le respect de la CPDH. Dans des communes de Neuchâtel, Fribourg et de Suisse Alémanique, des projets pilotes dans cette même optique se multiplient, la Municipalité pourrait s'en inspirer.

Le point 2 fait suite au préavis No 6/2/23 sur l'aménagement du lac :

2) Que la Municipalité fasse une étude dans les plus brefs délais pour l'installation d'un lift pour l'accès au lac, du même style par exemple, que celle de la plage de Promenthoux avec une vision globale, au long terme de l'optimisation de cette installation en cohérence avec les activités sportives handinautiques nombreuses qui peuvent être en mesure de se développer à Morges, et de se référer aux différents acteurs et actrices (de la Côte) du milieu. (paddle, kayak, plongée, voile ne sont que quelques exemples)

Enfin pour conclure sur une note positive, j'aimerais citer un bon exemple récent chez nos voisins, à Versoix, une rampe d'accès a été inaugurée il y a 2 semaines et le reportage a suscité beaucoup d'enthousiasme.

<https://www.radiolac.ch/actualite/geneve/profiter-dun-bain-dans-le-leman-malgre-le-handicap/>

Puisque nous savons que les étés seront de plus en plus chauds, nous serons tous ravis de mettre les pieds et les roues dans l'eau pour s'y rafraichir !

Référence : norme SIA 500, article 36 et 38 du RLATC

✓ Section III Suppression des barrières architecturales (Loi, articles 94 à 96)

✓ Art. 36 Locaux et installations [5.10]

¹ La construction de locaux et d'installations accessibles au public (notamment les bâtiments administratifs, les établissements d'enseignement, les églises, les salles de spectacle, les hôtels, les restaurants, les commerces, les installations de sport, les édifices publics, les établissements sanitaires ou à caractère social), et de bâtiments destinés à l'activité professionnelle (tels qu'usines, ateliers et bureaux), de même que celles d'immeubles d'habitation collective, doivent être conçues en tenant compte des besoins des personnes handicapées au sens de la législation fédérale sur l'égalité pour les handicapés [K], des personnes âgées, des enfants et des personnes conduisant des poussettes.

² La norme du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés SN 521 500 est applicable aux locaux et installations accessibles au public, aux locaux destinés à l'activité professionnelle et aux espaces collectifs des immeubles d'habitation. En cas d'habitat collectif ou groupé de plus de six logements, ceux-ci doivent pouvoir s'adapter à cette norme.

^{2bis} L'avantage procuré aux usagers ne doit pas être disproportionné par rapport aux coûts engendrés ou à l'atteinte portée à l'environnement, à la nature ou au patrimoine.

³ Sont réservées les dispositions spéciales de la législation sur le travail [L].

✓ Art. 37 ... [6]

✓ Art. 38 Transformations ou agrandissements [5.10]

¹ En cas de transformation ou d'agrandissement de bâtiments existants, l'article 36 du règlement est applicable.


Irina Sakharova


Michael Francesco


Vincent Cornut